

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, Le Cinq Septembre à 20 Heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune de Genouillé s'est réuni en session ordinaire, sous la
présidence de M. Jean-Guy VALETTE, Maire

Convocation : 27 août 2024

Nombre de membres

En exercice	13
Présents	8
Excusés	5

Présents : BRETON Marc, CLEMENT Julien, GAUDIN Loïc, GIRAUD Patrice, LUQUIAU Christophe,
MORIN Jacques, MORISSET Florian, VALETTE Jean-Guy.

Excusés : BOLLE Marie-Claire, MASSON Dany, TEXERAUD Patrice, CHAUVEAU Philippe, NIQUET
Sandra.

Secrétaire de séance : MORISSET Florian

**DÉLIBÉRATION N°2024-37 – Attribution du lot 5 couverture-Tuiles au marché de travaux pour le
réaménagement d'une habitation en pôle multi-activités à Genouillé.**

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°16/2020 relative aux délégations du conseil municipal au Maire autorisant le
Maire à prendre toute décision concernant les marchés, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n°2024-34 du 20 juin 2024 relative à l'attribution des lots du marché ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres de Genouillé pour le marché à procédure adaptée MAPA
du 12 juin 2024 déclarant le lot 5 couverture tuiles infructueux,

Vu l'analyse des offres en date du 28 juin 2024 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, prend note de l'avis de la commission
et de la décision du Maire d'attribuer comme suit le marché de travaux pour le réaménagement
d'une habitation en pôle multi-activités à Genouillé

- **Pour le lot 5 : Couverture-Tuiles**, à Ets TOP RENOV de Savigné 86400 pour un montant
de 46 179.12 € ht soit 55 414.94 € ttc.

Le secrétaire de séance
Florian MORISSET

Pour extrait conforme au registre,
A Genouillé, le 6 Septembre 2024

Le Maire
Jean-Guy VALETTE

AR Prefecture

086-218601045-20240905-D37_2024-DE
Reçu le 11/09/2024

